

DEC180234DR10

**Décision portant nomination de Madame Doris Meyer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe**

**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe et nommant Monsieur Michel Humm en qualité de directeur ;

Considérant que Madame Doris Meyer a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 27 au 29 mars 2007 et du 22 au 24 mai 2007.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame Doris Meyer, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7044 Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Madame Doris Meyer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Doris Meyer est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité  
Michel Humm

Le Délégué Régional

Visa du délégué régional du CNRS

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président de  
l'Université de Strasbourg



Michel DENEKEN